



**COMMUNIQUE RELATIF
A DES ENGAGEMENTS COLLECTIFS DE CONSERVATION
DE TITRES DE LA SOCIETE DAMARTEX**

La société DAMARTEX a été informée que certains de ses actionnaires (dont J.P.J.D.) ont, en application de l'article 787 B du code général des impôts, signé des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 4.925.660 actions DAMARTEX représentant, au jour de la signature desdits engagements, 63,86 % des actions composant son capital et 70,99 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée de 2 ans se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai, pour une durée indéterminée.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du conseil de surveillance et du directoire de la société DAMARTEX :

- Monsieur Patrick SEGHIN, Président du directoire,
- Monsieur Alain DEFOSSEZ, membre du directoire,
- Monsieur Paul Georges DESPATURE, Président du conseil de surveillance,
- Monsieur Jean Guillaume DESPATURE, membre du conseil de surveillance,
- Monsieur Wilfrid LE NAOUR, membre du conseil de surveillance.